

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le **18 DEC. 2013**

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité
Affaire suivie par : Philippe Mariani
☎ : 04 93 72 29 37

✉ : philippe.mariani@alpes-maritimes.gouv.fr
📁 : K:\DRCL\Aff-Jurid-Legalité\ASL Enquêtes FPT\Enquêtes
servitudes\LeRouret\ChâteauneufGrasse1PisteDFCI\AvisPorterConn
aissance.odt

Conseil Général des Alpes-Maritimes

Commune du Rouret

Projet de création d'une piste de défense des forêts contre les incendies, dite de DFCI,
et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement

AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UN PORTER À CONNAISSANCE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

Informes les propriétaires et ayants droit ^{concernant} intéressés qu'il sera procédé, ✓ le domaine privé de la commune du Rouret (06650), en exécution de l'arrêté préfectoral du **18 DEC. 2013** au porter à connaissance du projet du Conseil général des Alpes-Maritimes, pour la piste du camp Romain, de création d'une piste de DFCI et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement permettant d'assurer la continuité et la pérennité de cette piste.

Ce projet permettra de régulariser le statut patrimonial de la piste du Camp Romain, indispensable à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêts, afin d'en garantir la continuité et la pérennité.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie du Rouret du lundi 6 janvier 2014 au lundi 10 mars 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie, soit de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 le lundi et le mardi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 le jeudi, de 8h30 à 15h30 le vendredi, (hors jours fériés).

Les propriétaires et ayants droit pourront pendant toute ladite période faire connaître par écrit leurs observations au préfet des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Préfecture des Alpes-Maritimes - Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau des affaires juridiques et de la légalité - Centre administratif départemental, 147 route de Grenoble, 06286 Nice Cedex 3.



*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRCL-C 3130*

Gérard GAVORY